

## "L'Euratom et l'Europe" dans Combat (25 janvier 1956)

**Légende:** Le 25 janvier 1956, le quotidien gaulliste Combat met en garde contre les dangers d'une Communauté atomique par laquelle les pays européens renonceraient volontairement, dans un contexte de Guerre froide, à l'usage militaire de l'atome.

**Source:** Combat. 25.01.1956. [s.l.]. "L'Euratom et l'Europe".

**Copyright:** Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/l\\_euratom\\_et\\_l\\_europe\\_dans\\_combat\\_25\\_janvier\\_1956-fr-5cca9d13-2410-4666-832c-7a78d66771f9.html](http://www.cvce.eu/obj/l_euratom_et_l_europe_dans_combat_25_janvier_1956-fr-5cca9d13-2410-4666-832c-7a78d66771f9.html)

**Date de dernière mise à jour:** 05/11/2015



## L'Euratom et l'Europe

**C'était sans doute une possibilité intéressante pour l'Europe de réaliser une communauté atomique et de promouvoir le développement de cette énergie nouvelle. Mais il appartient aux « Européens » de compromettre toutes les possibilités européennes. L'exemple de la CED ne leur a pas suffi. Leur idée fixe est de sacrifier les intérêts français à des organismes supranationaux où l'Allemagne aurait, par la force même de sa pesanteur, voix prépondérante. Alors que la République fédérale est liée par des restrictions, nos « Européens » n'ont rien de plus pressé que d'aliéner nos propres libertés. Les dangers de l'Euratom, conçu selon les projets en discussion, sont mis en évidence par une haute personnalité que ses fonctions de responsabilité obligent à signer XXX.**

Le Comité d'action pour les États Unis d'Europe a adopté un texte relatif à la constitution d'un pool atomique européen qui doit être soumis incessamment aux six Parlements intéressés.

Aux termes de ce document, les États européens s'engageraient à renoncer à toute fabrication d'armes atomiques et accepteraient la mise en place à cet effet d'un contrôle les liant de façon définitive.

Cette exigence paraît a priori surprenante. Seule, à ce jour, l'Allemagne fédérale a souscrit à une interdiction de cette nature, et des pays aussi traditionnellement pacifiques que la Suisse et la Suède n'ont nullement témoigné du désir d'imiter cet exemple.

Peut-on raisonnablement espérer que le monde entier suivrait dans cette voie les six pays de l'Europe occidentale s'ils venaient à l'adopter ? Certainement pas, aussi longtemps du moins que ne sera pas levé l'éternel refus opposé par le gouvernement soviétique à un contrôle international effectif des armements et des forces armées, point de départ obligatoire de tout programme sérieux de désarmement.

M. Eden en proclamant, le jour même où parut la déclaration du comité Monnet, la volonté britannique de fabriquer la bombe H. a de manière éclatante démontré le peu de foi de son gouvernement en l'espoir d'un revirement russe sur ce point.

Pour l'Europe, le renoncement à l'arme atomique n'est soutenable que si l'on admet a priori l'une ou l'autre des hypothèses suivantes :

— La première suppose que la Russie soviétique est, dès maintenant, suffisamment imprégnée de l'esprit de Genève pour que l'on puisse garantir son pacifisme et son abandon sans retour de toute politique de force ;

— La deuxième se fonde sur le postulat que la protection atomique dont l'Amérique fait bénéficier l'Europe occidentale est à la fois souhaitable et durable.

Aucun des gouvernements et des Parlements auxquels il est demandé de souscrire à cette déclaration et d'en appliquer les conclusions n'ayant, jusqu'à ce jour, manifesté la moindre intention de revenir sur la décision prise dans le cadre de l'OTAN, reconnaissant la légitimité et la nécessité d'un emploi d'armes atomiques pour leur commune défense, il est à présumer que, seule, la deuxième hypothèse est considérée comme valable.

Reste donc la question de savoir si la solution consistant pour l'Europe à laisser reposer sa défense sur l'arsenal atomique américain est souhaitable et durable.

En ce qui concerne le premier point, il est à noter que cette protection ne s'exerce pas sans contrepartie et que l'Europe continuerait, dans ce cas, à ne jouir que d'une indépendance limitée, et à être contrainte, dans toutes les grandes questions internationales, de se rallier, bon gré mal gré, aux vues américaines.

De tels liens ont pu jusqu'à ce jour, paraître légers à supporter, en serait-il de même en cas de crise économique généralisée et de réveil corrélatif des égoïsmes nationaux ou continentaux ? Répondre par l'affirmative est vraisemblablement s'exposer à d'amères désillusions.

Quant au deuxième point, plus crucial encore, il paraît indispensable avant de se prononcer sur lui, d'examiner les répercussions que risquent d'avoir la réduction chaque jour plus sensible de la marge de supériorité détenue par les Américains en matière d'armes atomiques et d'engins de transport aérien et notamment l'apparition à relativement brève échéance aussi en Russie qu'aux États-Unis du tandem « Bombe H » — Fusées intercontinentales.

La relative facilité avec laquelle les gouvernements américains ont, dans un passé récent, donné à l'Europe occidentale l'assurance de leur soutien atomique en cas d'agression soviétique, la fermeté dont ils surent faire preuve lors de la crise de Berlin en 1947, trouvaient selon toute vraisemblance, leur source profonde dans la conviction que leur propre pays du fait de sa situation géographique et du développement jusqu'alors inégalé de ses moyens techniques restait à peu près invulnérable.

Leur dévouement à la cause européenne sera-t-il en cas d'un renouveau de tension en ce théâtre aussi inébranlable, le jour, maintenant assez proche, où l'éventualité d'un conflit s'accompagnera pour le citoyen des USA de la perspective d'être inévitablement soumis dès les premiers instants à un bombardement thermo-nucléaire susceptible de l'atteindre en tous points d'une retraite jusqu'ici inviolée ? Il est permis d'en douter et il n'est pas exclu que sous la pression de leur opinion publique les dirigeants américains n'en arrivent dans l'avenir à réserver aux seules frontières de leur territoire national le bénéfice d'une garantie totale.

De la stratégie périphérique, dont les gouvernements européens se voient menacés chaque fois que leur effort de défense paraît se relâcher, à l'abandon pur et simple de l'Europe, il n'y a qu'un pas, facile à franchir.

Dans une telle hypothèse, et à supposer que les États européens aient suivi M. Monnet dans la voie qu'il préconise, à quoi auraient servi les armées qu'à grand prix ils auraient préparées ? A rien.

Depuis dix ans, ce n'est pas la poignée de divisions occidentales qui, face à des forces soviétiques cinq à six fois supérieures, a maintenu l'équilibre en cette partie du monde, c'est la bombe atomique et la volonté clairement manifestée des Américains de l'employer en cas de tout acte délibéré d'agression.

Les forces conventionnelles restent indispensables pour interdire à l'agresseur éventuel l'acquisition d'avantages partiels et successifs, pour l'obliger à démasquer par l'ampleur de ses efforts l'étendue de ses ambitions, pour rendre ainsi légitime, explicable et applicable la riposte atomique. Mais sans soutien atomique et face à un adversaire qui en dispose, ces forces n'ont plus raison d'être.

Renoncer à l'usage militaire de l'atome, c'est pour l'Europe libre, abandonner définitivement son destin aux mains d'une nation, certes amie, mais lointaine et occupée de nombreux autres problèmes ; c'est confier aveuglément son sort à un peuple non engagé tout entier physiquement et directement dans le débat européen, peuple dont la clairvoyance ne fut pas toujours sans défaut et dont le jugement risque fort, d'ici peu d'années, d'être faussé par le désir affolé d'écarter à tout prix de son sol l'épouvantable menace des bombardements atomiques.

L'acte de foi auquel nous convie M. Monnet ne serait justifiable qu'à la condition d'admettre le postulat d'une supériorité américaine propre à assurer éternellement l'invulnérabilité de ce territoire. Les progrès scientifiques accomplis par l'URSS interdisent malheureusement une telle affirmation. Si, dans ces conditions, les six pays intéressés s'engagent dans la voie qui leur est présentée, il y a lieu de s'attendre de leur part, à mesure que s'estompera la foi en la suprématie américaine, à des regrets et à des réserves. Il est vraisemblable d'autre part que ces réticences seront particulièrement vives et agissantes au sein de l'État le plus directement soumis à la pression communiste : la République fédérale allemande.

Les dirigeants de cet État ne peuvent se désintéresser du sort des 2 millions d'habitants des secteurs occidentaux de Berlin ni perdre de vue que la moindre défaillance du système défensif qui permet le maintien de cet avant-poste du monde libre, lui serait, vu sa vulnérabilité, immanquablement et rapidement

mortel.

Le jour où la garantie que leur donne l'Alliance atlantique n'apparaîtra plus totale aux yeux des Allemands, ceux-ci seront contraints soit de changer de camp, soit de revenir officiellement ou secrètement sur leur décision de renoncer à la fabrication d'armes atomiques.

Quelle que soit la solution alors adoptée, ses conséquences ont bien des chances de porter à la cohésion européenne un coup dont elle ne se relèvera pas. Si l'Europe veut éviter de se trouver placée dans la douloureuse alternative soit de céder par suite de la faiblesse de son armure à la volonté de domination communiste, soit d'assister à un réarmement allemand effectué sans contrôle, il n'est pour elle qu'une voie ouverte : l'arme atomique.

Il ne paraît pas impossible de demander à cet égard aux six pays intéressés les abandons de souveraineté nécessaires pour que la fabrication et l'emploi de ces engins soient réglés par des conventions permettant de respecter la clause restrictive imposée à l'Allemagne par les accords de Paris tout en satisfaisant aux exigences de la sécurité de ce pays incontestablement le plus directement exposé.